



ELEMENTS CADASTRAUX
 ■ Parcelles cadastrées (2017)
 ■ Bâti cadastré (2017)
 ■ Rivières

ZONAGE
 UA: Centre bourg historique
 UB: Bourg centre
 UC: Extension du Bourg et hameau de La Paute
 UE: Autres hameaux
 UI: Secteurs d'équipement public
 UL: Secteurs dédiés aux activités
 A: Secteurs dédiés au tourisme et aux loisirs
 A: Espaces agricoles
 N: Secteurs naturels et forestiers
 Nx: Carrière

RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L'ART. R123-11 b du CU
 PPR: RISQUES DE CRUES RAPIDES DES RIVIERES
 ■ Aléa fort (RC): Secteur constructible sauf exceptions-voir règlement écrit
 ■ Aléa moyen (BC2): Secteur constructible sous conditions-voir règlement écrit
 ■ Aléa faible (BC1): Secteur constructible sous conditions-voir règlement écrit
 ■ Sur-aléa de niveau fort (inconstructible) en arrière des digues

Echelle: 1/7500e

NB: Le Plan Local d'Urbanisme de Bourg d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016

PIECE N°4.3.
 Se référer également aux pièces n°4.1 et 4.2.

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE BOURG D'OISANS (38520)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT GRAPHIQUE
 4.3 - ZONAGE NORD AVEC RISQUE INONDATION